

Ecole d'infirmiers de bloc opératoire  
LILLE

# EPREUVES D'ADMISSION

## à la formation post-initiale d'infirmiers de bloc opératoire

### CLOTURE DE DEPOT DES DOSSIERS D'ADMISSIBILITES

☛ Vendredi 28 avril 2023 - minuit

### ENTRETIEN D'ADMISSION *Sous réserve de modification*

- ☛ Les lundi 22, mardi 23 ou mercredi 24 mai 2023
- ☛ Matin ou AM



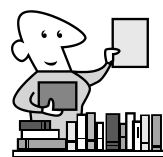
PLACES DISPONIBLES A LA RENTREE 2023 : 32

#### Renseignements :

Ecole d'infirmiers de bloc opératoire  
351 rue Ambroise Paré – 59120 LOOS

☎ 03 20 16 03 68 ☎ 03 20 16 03 67

Mail : [HParaiso@santelys.fr](mailto:HParaiso@santelys.fr)  
[LMeteyer@santelys.fr](mailto:LMeteyer@santelys.fr)



Droits d'inscription : 70 €



## **EPREUVES D'ADMISSION**

### **A la formation post initiale infirmiers de bloc opératoire**

#### **TEXTES DE RÉFÉRENCE**

Arrêté de formation du 27 avril 2022 relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'infirmier de bloc opératoire.

#### **CONDITIONS D'ADMISSION**

Être Infirmier Diplômé d'Etat ou en dernière année d'études conduisant au Diplôme d'Etat Infirmier.

#### **Une épreuve sur DOSSIER D'ADMISSIBILITE.**

Le dossier d'admissibilité comporte les pièces suivantes :

1. La copie d'une pièce d'identité ;
2. Une demande écrite de participation aux épreuves de sélection ;
3. Une lettre d'engagement du candidat de s'acquitter des frais de scolarité ;
4. Un curriculum vitae ;
5. La copie des originaux de leurs titres, diplômes ou certificats ;
6. Pour les étudiants en soins infirmiers, les résultats de la commission d'attribution des crédits du semestre 5, et pour les infirmiers mentionnant un exercice salarié ou libéral ;
7. L'attestation de formation aux gestes et soins d'urgence de niveau 2 en cours de validité, couvrant toute la période de la formation ;
8. Un certificat médical de vaccinations conforme à la réglementation en vigueur fixant les conditions d'immunisation des professionnels de santé en France ;
9. Un dossier exposant le projet professionnel.
10. Chèque relatif à l'acquittement des droits d'inscription au concours (70€ - un reçu sera envoyé par l'école dès réception du chèque à l'ordre de l'école IBODE de LILLE).
11. Pour les infirmiers (ères) diplômés (ées) d'Etat, la preuve d'inscription au tableau de l'ordre national infirmiers (caducée, carte professionnelle)

☞ **A ENVOYER A L'ECOLE D'INFIRMIERS DE BLOC OPERATOIRE PAR RECOMMANDE AVEC ACCUSE DE RECEPTION AVANT LE 28 AVRIL 2023 – MINUIT**

Les pièces du dossier d'admissibilité sont appréciées au regard des attendus de la formation figurant dans l'annexe IV et noté sur 20 points par un binôme d'évaluateurs composé d'un infirmier de bloc opératoire diplômé d'Etat ayant trois années d'expérience professionnelle ou d'un cadre infirmier de bloc opératoire diplômé d'Etat et d'un formateur permanent ou d'un directeur d'une école d'infirmiers de bloc opératoire.

☞ A l'issue de l'évaluation des dossiers d'admissibilité, les candidats ayant obtenu une note supérieure ou égale à 10 sur 20 sont déclarés admissibles.

#### **Une épreuve d'ADMISSION sur un ENTRETIEN INDIVIDUEL :**

L'entretien individuel d'admission est évalué par un ou plusieurs groupes du jury d'admission, composés chacun de :

- Un chirurgien ou un infirmier de bloc opératoire diplômé d'Etat participant à l'enseignement clinique et ayant une expérience d'au moins trois ans en temps qu'infirmier de bloc opératoire ;
- Un cadre de santé infirmier de bloc opératoire diplômé d'Etat, formateur permanent ou directeur de l'école, ou d'un infirmier de bloc opératoire diplômé d'Etat titulaire d'un diplôme de niveau 7.

D'une durée de 20 minutes maximum, l'entretien d'admission est noté sur 20 points. Il comprend :

- Une présentation orale du candidat portant sur son projet professionnel (8 points),
- Suivie d'un entretien avec le jury (12 points).

Cette épreuve a pour objet de :

- Évaluer la capacité du candidat à s'exprimer et à ordonner ses idées pour argumenter de façon cohérente sur les éléments présentés dans le dossier d'admissibilité ;
- Apprécier les aptitudes et la capacité du candidat à suivre la formation ;
- Apprécier le projet professionnel du candidat et sa motivation.

☞ Une note inférieure à la moyenne à cette épreuve est éliminatoire.

A l'issue de l'entretien d'admission, le jury d'admission établit la liste de classement, dans le respect de la limite de la capacité d'accueil autorisée. Cette liste comprend une liste principale et une liste complémentaire.

**TAUX DE REUSSITE** : Statistiques épreuves de 2022 : 98 % de réussite